Centre
de services scolaire
des Hautes-Laurentides
Québec

CPPPEHDAA

Comité conjoint

Politiques pédagogiques (C.P.P.) et Comité paritaire EHDAA (CPEHDAA)

Compte rendu CPP-CPEHDAA du 3 juin 2026

Présences :	Boisjoli, Daniel	☒	Brousseau, Kim	☒	Brun, Louis-Philippe	☒	
	Charbonneau, Katy	☒	Constantineau, Joëlle	☒	Crépeau, Caroline	☒	
	Dumoulin, Mariève	☒	Duval, Linda	☐	Fleurent, Katherine	☒	
	Jacques, Janick	☒	Lafontaine, Annick	☒	Lebeau, Jennifer	☒	
	Ouellet, Josiane	☒	Tessier, Vanessa	☒	Paquette, Caroline (rempl.)	☒	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Animation : Vanessa Tessier Secrétariat : Joëlle Constantineau		
2. Adoption de l'ordre du jour		
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 6 mai 2026	**Suivi au compte rendu du 17 mars 2026 : Point 5 - Stagiaire - Formation offerte par l'UQAT aux enseignants associés** Le sondage que nous désirons réaliser auprès des enseignants afin d'évaluer leur intérêt à la formation offerte au enseignants associés est actuellement en préparation et sera présenté l'an prochain avant d'être envoyé dans les milieux.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	Point 4 : 1re hypothèse d'organisation scolaire primaire et secondaire La recommandation du syndicat pour l'annexe 49 volet 2 d'ajouter 0,25 poste aux classes de 4e-5e et 1re-2e n'a pas été retenue, voir annexe au compte rendu du 6 mai 2026. **Point 7 : Recommandations critères de répartition des mesures conventionnées** Annexe 69 : En cas d'égalité une seule ressource par bâtisse, voir tableau de recommandations des allocations. Mesure 15025 : Correction, il n'y a pas de baisse pour 26-27.	
CPP		
4. 2e hypothèse d'organisation scolaire primaire et secondaire	• Pas d'ouverture de maternelle H, pas assez d'élèves. • Dépassement Saint-Eugène 1re année sera résorbé par DCÉ. • Dépassement Boréale 1re-2e sera résorbé par DCÉ. • Dépassement Saint-Rosaire 5e-6e demande des enseignants, entente avec annexe 12. • Dépassement Sacré-Cœur FN 4e année transfert administratif. • Dépassement Sacré-Cœur FN 5e-6e sera résorbé par DCÉ. Moyennes respectées à ce jour, quelques-unes sont à surveiller en fonction des surprises estivales qui pourraient arriver. OS secondaire : Ajout de groupes par l'école à l'EPSJ. La partie syndicale va vérifier comment on doit calculer les moyennes au secondaire. Vanessa indique qu'ils prennent le nombre de groupes de français.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	OS Méandre : Dépassement en secondaire 1, il y aura du coenseignement dans tous les groupes de secondaire 1. Situation qui est prévue pour 26-27 seulement. Moyenne en adaptation scolaire : La partie patronale indique qu'il n'y a pas de calcul de moyenne, car ce sont tous des groupes différents.	
5. Résultats consultation des besoins de perfectionnement (LIP)	**142 enseignants du primaire** et **85 enseignants du secondaire** ont répondu au sondage. Consultation très représentative. Analyse faite par les RÉ. Les résultats seront présentés et une offre de service en perfectionnement sera élaborée afin de répondre aux besoins identifiés au primaire et au secondaire.	
CPEHDAA		
6. Formulaire : déclaration des difficultés persistantes	• Recevoir les formulaires de façon anonyme : l'enseignant qui remplit le formulaire doit caviarder le nom avant de le transmettre à la partie syndicale, puisque le nom de l'élève n'est pas nécessaire pour le travail que le syndicat doit effectuer. (Loi confidentialité) • Titre de la partie 5 : *Besoins que vous souhaitez signifier*… changer le titre pour *Services d'appui demandés en lien avec les besoins de l'élève* • Reformuler la partie juste au-dessus : les équipes terrain demandent de clarifier cette section, sera retravaillé ultérieurement. • Services d'appui : Ajout de service en éducation spécialisée, ajout de service en orthopédagogie • Ajout d'une note dans l'annexe 1 : ~~Bien qu'aucune définition formelle de l'élève à risque ne soit précisée dans les encadrements légaux.~~ Pour un élève à risque, un plan d'intervention peut être élaboré lorsque l'analyse des capacités et des besoins démontre que la mise en place de mesures adaptatives est indispensable	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	pour lui permettre de rencontrer les attentes minimales sur le plan des apprentissages ou du fonctionnement adaptatif. (Voir définition de l'élève à risque dans l'annexe 19 de l'Entente nationale). • Annexe 2 (programme PEP), la partie syndicale recommande de le retirer du formulaire puisque ce n'est pas le mandat du comité paritaire de promouvoir un programme plutôt qu'un autre.	
7. Cadre de référence : classes spécialisées	Page 1 : Précision sur la composition du comité d'analyse Page 2 : Les membres de l'équipe-école Page 11 : Ajout du coenseignement pour les classes avec ~~plus de 2 cycles~~ 3 cycles Page 13 : Idem que pour la page 11 Les encadrements légaux seront mis à jour pour l'an prochain.	
8. Dépôt du document OPCRRF		